

**DELIVRANCE D'UNE LICENCE DE PILOTE PRIVE PPL(H) AVEC/SANS QVN –
 Crédit militaire**

Toutes les informations relatives à l'utilisation des formulaires PDF sont détaillées sur le site du Ministère : [Ici](#)

Informations générales :

- 1) **Conformément au rapport de crédit** : Le présent aménagement donne un crédit complet au cours de formation à la licence PPL associée à la délivrance d'une QC/QT, ainsi qu'à la formation à la QVN.
- 2) Pour une délivrance d'une qualification de vol de nuit sans délivrance d'une licence associée.
 ↪ Se référer au formulaire : **111i-Formlic** (Disponible : [ICI](#))
- 3) **Pour les licences de pilotes privés**, vous devez envoyer l'ensemble des pièces justificatives par courrier ou mail au bureau des licences la plus proche de votre domicile (Liste DSAC-IR : [ICI](#))

Informations concernant le navigant :
1/7. Information sur le candidat

Nom de famille ¹	Nom d'usage (Si différent de ¹)		
Prénom(s)	Date de naissance		Lieu de naissance
Adresse	Commune		Code postal
Téléphone(s)	Courriel		
N° licence	Pays de résidence		

2/7. Demande du candidat

Votre demande	<input type="checkbox"/> Cas A : Délivrance PPL(H) avec QVN. <input type="checkbox"/> Cas B : Délivrance PPL(H) sans QVN.		
Sur	Si Cas A ou Cas B : <input type="checkbox"/> Une QT(H) SP. <input type="checkbox"/> Une QT(H) MP.		
Nombre d'heures de vol sur	<input type="checkbox"/> Hélicoptère.		En tant que PIC

3/7. Exigences militaires à respecter
Cas A) Pour une PPL(H) sans qualification vol de nuit :

75 heures de vol en tant que pilote d'hélicoptère, dont 10 heures de vol en solo, dont 5 heures de vol en solo en campagne, dont au moins un vol d'un minimum de 185 km (100 NM) au cours duquel un atterrissage complet de l'hélicoptère doit être effectué sur deux aérodromes différents de celui de départ : Oui.


Cas B) Pour une PPL(H) avec qualification vol de nuit :

- Au moins 200 heures de vol en tant que pilote d'hélicoptère, dont : 60 heures en tant que commandant de bord d'hélicoptère comportant un vol d'un minimum de 185 km (100 NM) au cours duquel un atterrissage complet doit être effectué sur deux aérodromes différents de celui de départ : Oui.
- Au moins 20 heures en vol sur campagne : Oui.
- Au moins 10 heures d'instruction au vol aux instruments sur hélicoptère ou sur dispositif d'un type agréé : Oui.
- Au moins 5 heures de vol de nuit comprenant au moins 3 heures d'instruction en double-commande et 5 circuits solo de nuit, chaque circuit incluant 1 atterrissage et 1 décollage ou 25h en qualité de pilote aux commandes (PF) dont 10 heures sans jumelles de vision nocturne (JVN) : Oui.

**DELIVRANCE D'UNE LICENCE DE PILOTE PRIVE PPL(H) AVEC/SANS QVN –
 Crédit militaire**
4/7. Exigences Part FCL à satisfaire

NIL.

5/7. Pièces à fournir
Pour l'ensemble des demandes (Cas A ou Cas B), veuillez fournir les pièces suivantes :

- Copie/Scan d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).
- Copie/Scan du brevet militaire de pilote d'hélicoptère 1^{er} ou 2^{ème} degré de l'armée de l'air ou de l'aéronautique navale ;
OU Copie/Scan du brevet militaire de pilote de l'aviation légère de l'armée de Terre **option « hélicoptère »** ;
OU Copie/Scan du brevet militaire d'observateur pilote de l'aviation légère de l'armée de Terre **ALAT option « hélicoptère »** ;
OU Copie/Scan de la décision d'attribution d'un de ces brevets.
- Copie/Scan d'un certificat médical de classe 1 ou 2 en état de validité conforme à la Part MED du règlement (UE) n°1178/2011.
- Copie/Scan du skill test conformément à l'appendice 9 de la partie FCL relatif à la QT à apposer.
 Ce test doit avoir été effectué au cours des 12 derniers mois précédant la demande.
- Pour les redevances, vous pouvez télécharger le formulaire de redevance (**143i-Formlic**) et consulter les informations nécessaires aux paiements au lien internet suivant : [ICI](#)

Dans le cas d'une délivrance PPL associée à une QT(H) MP :

- 104ibis-Formlic** : Délivrance QT(H) – Crédit militaire.

6/7. Compétence linguistique en langue française
Dans tous les cas, pour les pilotes qui ne sont pas titulaires d'une compétence linguistique en langue française sur leur licence EASA

Les pilotes de langue maternelle française peuvent obtenir, sur simple demande, une compétence linguistique FCL.055(b) en langue française de niveau 6.

 Je déclare sur l'honneur que le pilote est de langue maternelle française : Oui

Cachet de l'autorité militaire :
7/7. Validation des données renseignées (Par l'autorité militaire)

Nom et prénom du RP de l'ATO de l'armée		
N° ATO		
Atteste des informations « 1/7. Information sur le candidat », « 2/7. Demande du candidat », « 3/7. Exigences militaires à respecter » et 6/7. Compétence linguistique en langue française		
Pour le pilote suivant (Nom et prénom)		que les informations attestées sont correctes.
Fait à	Signature (Cachet)	
Le		

Dans le cas d'un pilote qui aurait quitté l'armée, le pilote devra se rapprocher de l'ATO ayant effectué la formation afin que ce dernier vérifie dans ses archives afin d'attester des différentes exigences demandées.